

République Française

Département de l'Aube

CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 6 JUIN 2023

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	24	24 + 2 pouvoirs

Date de convocation

31 mai 2023

Date de publication

8 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absente : **Katty CLAYES TAHKBARI.**

Représentés : **Pascale PETIT à Karine VERVISCH, Régis RENARD à Philippe BORDE.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 07_06062023

N°07 : PRIMES AUX CHAMPIONS

Rapporteur : Madame Claudine ERARD

La ville alloue une enveloppe maximale annuelle de 5 000 € par année civile. Les primes sont versées au club qui décide de reverser ou non au(x) champion(s). La saison prise en compte est la saison sportive de chaque sport, olympique ou non (la fédération doit être cependant reconnue par le ministère de la jeunesse et des sports).

Les conditions suivantes sont également applicables :

- Age minimum du champion : 12 ans ;
- Non cumul de prime par champion : le titre le plus élevé sera récompensé ; lorsqu'un sport est à la fois individuel et collectif, les deux primes sont cumulables ;

Considérant les demandes reçues, les montants alloués sont déterminés en fonction du tableau annexé à la présente et sont les suivants :

Nom	Catégorie	Champion	Montant
Boxe Thaï			
Mathéo MACKELBERG	Benjamin	Champion Grand Est	70 €
Robin CHAUFFOURNIER	Benjamin	Champion Grand Est	70 €
Quentin BAILLY	Benjamin	Champion Grand Est	70 €
Jérémy HEITZMANN	Benjamin	Champion Grand Est	70 €
TOTAL BOXE			280 €
TOTAL remboursement			280 €

Considérant l'avis favorable de la commission des sports, loisirs et équipements sportifs en date du 30 mai 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement des primes aux champions pour un montant total de 280 Euros, au titre de l'année 2022 pour le club de Boxe Thaï ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

11



.....Simone...DEVAUX....., secrétaire de séance

Simone Devaux